

Règlement intérieur de la brocante du Fudoshin karate Vif

1) Horaire de la brocante 9H 16H, les exposants pourront déballer à partir de 6H30 à 8h30, la vente d'objet neuf est interdite, objet ancien et de collection uniquement ou usager et personnelle pour les particuliers

2) L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages, incident, perte, vol ou accident qui pourraient survenir aux exposants ou leurs biens ainsi que leurs accompagnateurs. Que ce soit fortuit ou cas de force majeure (feu, attentat, catastrophe naturelle etc....)

Il est interdit :

De modifier la disposition des emplacements et de coller des affiches au mur.
De fumer dans la salle, d'utiliser des hydrocarbures et des moteurs thermiques,
De vendre des bouteilles de Gaz dans la salle.
De vendre des animaux ou de nourriture.

Laisser libre tout accès de secours et voies de circulation.

Les tables non occupées à 9 h seront disponibles et non remboursées

Tout exposant qui troublerait l'ordre public et ne respectent pas le règlement seront exclus sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité de toute sorte.

Déclaration sur l'honneur pour les particuliers : Ne pas vendre d'objets neuf uniquement de famille et usagés ou collection, ne pas avoir participé plus de deux fois par an à des manifestations de même nature.

Obligatoire : Nom et prénom de l'exposant :

Signature <Lu et approuvé >